

Bienvenue

*Information et guide
pour les nouveaux citoyens de notre belle Municipalité*



MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

2025

Contenu

Lettre de bienvenue.....	1
Votre Conseil municipal :	2
• Membres, Calendrier des séances du Conseil, Comités	
Liste des employés municipaux	3
PAIEMENT DE TAXES	4
DÉBARCADÈRE	5
Quai municipal et vidange des eaux usées	5
Vignettes de bateaux	5
Formulaire pour obtenir une vignette de bateau	6
CARTE CITOYENNE : informations et formulaire.....	7
Répertoire des commerçants de la Municipalité.....	8 et 9
Services d'urgence, soins de santé et informations utiles.....	10
ACTIVITÉS / LOISIRS	11
• Parc de l'Amitié.....	11
• SÉPAQ (entente)	11
• Parc des Montagnes Noires de Ripon (entente).....	12
• Plage municipale.....	12
• Parc Alpha (parc canin)	12
• Parc Dragon du lac.....	13
• Vita parcours.....	13
• Gym.....	13
Médailles (licences) de chiens	13
Code d'éthique encadrant les activités nautiques	14
Location de salles (hôtel-de ville)	16
Analyse d'eau.....	16
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
Permis et certificats d'autorisation.....	16
Ma bande riveraine... je la protège.....	17
SERVICES.....	18
• Quai public	
• Réseau internet sans-fil gratuit	
• Stationnement face au débarcadère et halte-routière	
• Rampe d'accès et débarcadère pour canots et kayaks	
• Écocentre	

Documents annexés : Calendrier des collectes—côtés Est et Ouest du lac (à conserver)
 Dépliant *Taxation et budget 2025*
 Infolettre (dernière parution disponible)
 Carte routière de la Municipalité de Lac-Simon
 Pour plus d'information, consultez notre site Internet : www.lac-simon.net



Madame, Monsieur,

Permettez-moi, à titre de maire de la Municipalité de Lac-Simon, de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre Municipalité.

Ce document se veut une présentation des services offerts par la Municipalité, un guide pour vos loisirs et bien plus.

Outre la diffusion de l'information municipale, il renforcera le sentiment d'appartenance et vous sensibilisera davantage aux enjeux municipaux.

Je souhaite que vous vous plaisiez dans notre Municipalité et vous invite à communiquer avec nos responsables de départements au besoin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Paul Descoeurs,
Maire

Bulletin municipal

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant



Conseil municipal - 2022 - 2025



Jean-Paul Descœurs
Maire
maire@lac-simon.net



Chantal Crête
Conseillère, siège 1
siege1@lac-simon.net



Manon Bastien-Couturier
Conseillère, siège 3 / Mairesse suppléante
siege3@lac-simon.net



Don Saliba
Conseiller, siège 5
siege5@lac-simon.net



Anik Bois
Conseillère, siège 2
siege2@lac-simon.net



Gilles Ladouceur
Conseiller, siège 4
siege4@lac-simon.net



Jocelyn Martel
Conseiller, siège 6
siege6@lac-simon.net

Calendrier des séances du Conseil 2025

Toutes les séances ont lieu les **vendredis** et débutent à **19 h 30**.

L'ordre du jour de chaque séance est disponible le vendredi à partir de 12 h sur notre [site internet](#).

MOIS	JOUR ET DATE
Janvier	Vendredi 10
Février	Vendredi 7
Mars	Vendredi 7
Avril	Vendredi 4
Mai	Vendredi 2
Juin	Vendredi 6

MOIS	JOUR ET DATE
Juillet	Vendredi 4
Août	Vendredi 1 ^{er}
Septembre	Vendredi 5
Octobre	Vendredi 3
Novembre	Vendredi 14
Décembre	Vendredi 5

Comités du Conseil

Comité	Responsable (1)	Responsable (2)
Administration générale et ressources humaines	Anik Bois	Manon Bastien-Couturier
Finances	Gilles Ladouceur	Manon Bastien-Couturier
Sécurité publique	Jocelyn Martel	Don Saliba
Transport	Don Saliba	Jocelyn Martel
Hygiène du milieu et environnement	Gilles Ladouceur	Manon Bastien-Couturier
Aménagement et urbanisme	Jocelyn Martel	Manon Bastien-Couturier
Loisirs	Anik Bois	Chantal Crête
Culture et Fêtes	Chantal Crête	Jocelyn Martel
Mycologie	Manon Bastien-Couturier	
Bibliothèque	Chantal Crête	
Transport adapté et collectif de Papineau	Anik Bois	

Bureau de la Municipalité

3

544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Téléphone : 819 428-3906 / Courriel : mun@lac-simon.net



WI-FI GRATUIT

Nom du réseau : Lac simon Public
Mot de passe : lac-simon publique

Personnel administratif

DIRECTION GÉNÉRALE

Marie-Pier Lalonde Girard, D.M.A.
Directrice générale, greffière-trésorière
819 428-3906, poste 1802
dg@lac-simon.net

Jade St-Amour
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
819 428-3906, poste 1804
dga@lac-simon.net

ACCUEIL—RÉCEPTION

Suzie Provençal
Secrétaire administrative et réceptionniste
819 428-3906, poste 1801
reception@lac-simon.net

COMMUNICATIONS

Mario Legault
Agent des communications et coordonnateur des loisirs
819 428-3906, poste 1815
info@lac-simon.net

FINANCES / COMPTABILITÉ / ADMINISTRATION

Isabelle Blais
Préposée à la taxation et perception
819 428-3906, poste 1811
comptabilite@lac-simon.net

Micheline Hotte
Agente de bureau, Comptabilité
819 428-3906, poste 1807
taxation@lac-simon.net

Lisane Fuoco
Agente de bureau, Soutien administratif
819 428-3906, poste 1814
adm@lac-simon.net

TRAVAUX PUBLICS

Thierry Desormaux
Directeur des travaux publics
819 428-3906, poste 1875
tp@lac-simon.net

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Stephen Bélanger
Directeur du Service incendie (SSI)
819 428-3906, poste 1806
911@lac-simon.net

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Benjamin Furtado
Directeur. Service de l'urbanisme et de l'environnement
819 428-3906, poste 1812
dir.urbanisme@lac-simon.net

Manon St-Louis
Inspectrice en bâtiment
819 428-3906, poste 1805
urbanisme@lac-simon.net

Nathalie Gamet
Inspectrice en environnement
819 428-3906, poste 1816
environnement@lac-simon.net



Recevez les alertes aux citoyens de la Municipalité par texto, par courriel ou par téléphone (fermeture de routes— inondations—taxes foncières, etc.)

Inscrivez-vous sur notre site internet à :

Page d'accueil—www.lac-simon.net

Paie ment de taxes

Il est possible de payer vos taxes de différentes façons;

- Au bureau municipal, les modes de paiements acceptés sont : argent, chèque, cartes de débit et crédit (VISA et MASTER CARD).

Par la poste, les chèques doivent être faits à l'ordre de la **MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON** et retournés avec les coupons de remise. Nous vous suggérons aussi d'inscrire votre ou vos numéro(s) de matricule(s) à l'arrière de vos chèques.

En dehors des heures d'ouverture du bureau, il est possible d'utiliser la **boîte de dépôt** située à l'entrée principale de l'hôtel de ville (chèques seulement).

- Dans les institutions financières du Québec et de l'Ontario, vous devez indiquer le numéro de matricule à 19 chiffres pour **CHACUN** de vos comptes (sans le F. et sans les espaces). Assurez-vous d'utiliser le bon numéro de matricule, pour **CHACUN** de vos comptes, **AVANT** de faire votre paiement. Vous éviterez ainsi des frais de retard.
- Par téléphone, avec votre numéro de carte de crédit (VISA et MASTER CARD).

Pour les comptes de taxes inférieurs à 300 \$: ➡ Un versement, le 1^{er} lundi du mois de mars : **3 mars**

Pour les comptes de taxes supérieurs à 300 \$:

1 ^{er} versement	➡	le 1 ^{er} lundi du mois de mars : 3 mars
2 ^e versement	➡	le 1 ^{er} lundi du mois de juin : 2 juin
3 ^e versement	➡	le 1 ^{er} mardi du mois de septembre : 2 septembre

Informations importantes à retenir :

- Les reçus seront émis sur demande seulement.
- Tous les paiements doivent être en **ARGENT CANADIEN SEULEMENT**.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.
- Vous devez **nous informer lorsque vous changez d'adresse postale ou déménagez.**
- Le taux d'intérêt annuel pour les comptes en souffrance est de 10 %.
- Le taux de pénalité pour les comptes en souffrance est de 5 %.
- Les frais pour les paiements non honorés par l'institution financière sont de 46 \$.

Comme permis par la Loi, lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le solde total devient **immédiatement** exigible.

Notez bien que votre compte peut être acquitté en un seul versement.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse.

Inscrivez-vous au Portail citoyen Voilà !

Vous pouvez consulter votre état de compte et recevoir les alertes d'information.

Voilà! est un Portail Citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication entre les citoyens et la Municipalité.

Cette plateforme de ville intelligente permet de centraliser tous les services municipaux en un Portail Citoyen personnalisé.

Pour vous inscrire, suivez le lien disponible à la section « taxation » de notre site internet :

[Taxes municipales - Municipalité Lac Simon \(lac-simon.net\)](http://lac-simon.net)



AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES NON RÉSIDENTS / CHALETS SAISONNIERS

Si vous utilisez votre chalet durant la période estivale seulement, assurez vous qu'en saison hivernale votre entrée soit accessible (déneigement) aux services d'urgence incendie et vérifiez auprès de votre assureur si vous êtes couverts en cas d'incendie.

Service de sécurité publique et incendie

ACCÈS AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL

Le débarcadère municipal et le poste de vidange des eaux usées d'embarcations et de roulottes sont situés au
850, chemin du Tour-du-Lac - Téléphone : 819 428-1345

Heures d'ouverture :

(pour le débarcadère, le poste de vidange des eaux usées et la station de lavage)

Depuis le 9 mai : de 8 h à 20 h, tous les jours

À partir du 14 juin : de 8 h à 21 h, tous les jours

À partir du 9 août : de 8 h à 20 h, tous les jours.

LAVAGE DES EMBARCATIONS OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE MISE À L'EAU

La plus grande menace actuelle pour nos plans d'eau est l'introduction d'organismes étrangers qui modifient les écosystèmes. Pour cette raison, nous exigeons le lavage de toutes les embarcations **AVANT chaque mise à l'eau**.

Preuves de lavage acceptées au débarcadère :

- Station de lavage Municipal (105 chemin du Parc)
- Centre nautique Lac-Simon
- Centre récréatif St-Onge

Conformément au Règlement 559-2025 concernant l'utilisation du débarcadère, les visiteurs doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter une preuve de lavage de leur embarcation (coupon) et payer le tarif de **110 \$ par mise à l'eau, par embarcation**.

VIDANGE DES EAUX USÉES D'EMBARCATIONS ET DE ROULOTTES

La vidange des eaux usées et de boues au quai municipal est gratuite pour les propriétaires et les résidents de la Municipalité. Le coût est de 20 \$ pour les non-résidents, payable à l'un des préposés du débarcadère.



Vignette PROPRIÉTAIRE

Le prix de la vignette **PROPRIÉTAIRE** est de 25 \$ par embarcation (Règlement 555-2025). Le montant est facturé annuellement au compte de taxes. La vignette doit être collée près de la conduite, sur le côté droit de votre embarcation afin qu'elle y soit visible. Le numéro de votre vignette est attribué au bateau que vous avez enregistré, assurez-vous d'apposer la bonne vignette. **Les détenteurs d'une vignette PROPRIÉTAIRE doivent également présenter la preuve de lavage de leur embarcation (coupon) à chaque mise à l'eau mais n'ont pas à payer de frais lors de la mise à l'eau de leur embarcation.**

De plus, la vignette donne un droit d'accès à la **plage de la SEPAQ** ainsi qu'un service de pompage pour vidanger les eaux usées de votre embarcation.

En cas de vignette perdue ou volée, les frais de remplacement sont de 25 \$.

Si vous déménagez, assurez-vous d'aviser la Municipalité de votre changement d'adresse postale à l'adresse suivante : adm@lac-simon.net ou sur le site internet dans l'onglet « nous joindre » (formulaire de contact).

Si vous faites l'acquisition d'un bateau :

Vous devez remplir le [formulaire de demande pour vignettes de bateaux](#), y joindre une copie de votre permis d'embarcation de plaisance émis par Transport Canada (obligatoire) et le faire parvenir aux bureaux de la Municipalité soit :

- par courriel à adm@lac-simon.net;
- par la poste au 544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon, Québec J0V 1E0 (vous pouvez également le déposer dans la boîte de dépôt située à la gauche de la porte d'entrée principale du bâtiment).

Si vous avez vendu votre bateau :

Veuillez nous en aviser afin que nous puissions effectuer les changements nécessaires à votre dossier.

<https://lac-simon.net/services/urbanisme-et-environnement/quai-public-debarcadere/>

Formulaire pour obtenir une vignette de bateau



FORMULAIRE DE DEMANDE POUR VIGNETTE DE BATEAUX

PROPRIÉTAIRE OU RÉSIDENT PERMANENT

Enregistrez votre formulaire une fois rempli et faites-le parvenir par courriel à adm@lac-simon.net

1 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE				IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ		
Nom : _____				ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ _____		
Adresse de correspondance: _____				N° DE LOT _____		
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____				NO MATRICULE (VOIR COMPTE) <i>(FACULTATIF)</i>		
Téléphone : _____		Cellulaire : _____		DATE DE LA DEMANDE		
Courriel : _____				AAAA/MM/JJ		
TYPE D'EMBARCATION	N° DE VIGNETTE	LONGUEUR	PUISSANCE DU MOTEUR	MARQUE DU BATEAU	NO PERMIS D'EMBARCATION	COULEUR(S)
☐ Chaloupe						
☐ Ponton						
☐ Motomarine						
☐ En-bord						
☐ Semi-hors-bord						
☐ Hors-bord						
☐ Planche nautique (wake)						
☐ À jet						
☐ Croiseur/voilier avec cabine						
☐ Autres _____						

La vignette « PROPRIÉTAIRE OU RÉSIDENT » est vendue au coût de 25 \$ au propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon ou à un citoyen domicilié ou résident permanent sur le territoire de la Municipalité ou être marié ou conjoint de fait.

☐ Carte de crédit VISA ou MasterCard (par téléphone)

☐ À facturer (compte de taxes)

OBLIGATOIRE :

TRANSMETTRE UNE COPIE DU PERMIS D'EMBARCATION DE PLAISANCE ÉMIS PAR TRANSPORTS CANADA

Carte citoyenne 2023-2025

7

Vous êtes nouvellement propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment dans la Municipalité de Lac-Simon?

Si vous n'avez pas reçu votre carte citoyenne, vous pouvez la demander en remplissant le formulaire ci-dessous. Le [formulaire est également disponible en ligne](#) sur notre site internet.

Cette carte citoyenne vous permettra de profiter des services et activités offerts par la Municipalité et par les organisations qui ont une entente avec le Conseil municipal. Cette carte est une preuve indiquant que vous êtes résident ou propriétaire à Lac-Simon (remplace le compte de taxes qui servait de preuve).

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE CITOYENNE

La carte citoyenne est la preuve que vous êtes propriétaire ou résident permanent (même si vous n'êtes pas propriétaire de la municipalité de Lac-Simon) et sera reconnue par les organisations qui ont une entente avec la Municipalité (exemple, parc des Montagnes Noires).

Pour obtenir votre carte citoyenne, vous devez remplir ce formulaire, **joindre une photocopie d'une preuve de résidence permanente (exemple permis de conduire ou correspondance gouvernementale)** et faire parvenir le tout au bureau de la Municipalité par courriel, par la poste ou en personne.

communication@lac-simon.net

Municipalité de Lac-Simon

544 chemin du Tour-du-Lac

Lac-Simon (Québec) J0V 1E0

Courriel : communication@lac-simon.net

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

No de matricule :

No de demande :

Date de réception de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Adresse :

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Téléphone : () -

Cellulaire : ()

Courriel :

☐ NOUVEAU PROPRIÉTAIRE : ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse :

No de lot :

Preuve de résidence permanente (obligatoire)

☐ Photocopie permis de conduire

☐ Autre document attestant votre résidence permanente

Signature du requérant

Nom et prénom (EN LETTRES MAJUSCULES)

Date (AAAA/MM/JJ)

Faire parvenir votre formulaire ET votre preuve de résidence par courriel à communication@lac-simon.net

Les commerçants de la Municipalité de Lac-Simon



Alimentation

Bateaux



LA FERME HLF
684, Montée Desabrais
(819) 428-1580
www.fermehlf.com



CENTRE NAUTIQUE LAC SIMON
846, ch du Tour-du-Lac
819-428-3097
www.centrenautiquelacsimon.com

Services récréatifs
ST-ONGE inc.
Lac Simon (819) 428-2682
Sans Frais 1(877) 268-2682
servicerecreatifstonge@hotmail.com



Campings

Camping Haut-des-Côtes
1490, ch du Haut-des-Côtes
819-428-3712
<https://campinghautdescotes.com>



Camping la Pinède
1735, rue de la Pinède
819-428-3264
<https://www.lapinede.ca>

Camping Paradis du Campeur
Lac Simon, Québec

Camping Lalmec—819-428-3131
1444, ch du Tour-du-Lac
www.paradisducampeur.com

Construction

LTL CONSTRUCTION



LTL Construction
819-428-3922
<https://ltlconstruction.ca>



Després Construction
819-210-5570

<https://www.despresconstruction.com>

Dessins et plans

Les entreprises UNITECH enr.
Raymond Guénette, propriétaire associé
819-778-7888 / 819-962-0963 / lesentreprisesunitech@videotron.ca
www.lesentreprisesunitech.com/fr

Plans et dessins MIGICO
904, route 315
514-453-7132 / plansdessinsmigico@videotron.ca

Toiletage

La belle & le clochard : 304 route 321—Téléphone : 819-431-8828

Excavation

Béton mobile L.P.L

284, ch du Tour-du-Lac
819-428-4540



284, ch du Tour-du-Lac
819-428-3243
carriereetsablierelirette@hotmail.com

Excavation V.L inc.

355, ch du Tour-du-Lac
819-428-1836



82, ch Lavergne—Chénéville
819-428-3922
Lticonstruction.s@hotmail.com

Hébergement



Le Manoir Montpellier
533, route 315
514 713-7604 / 438 523-2312
<https://www.manoirmontpellier.com>



642 chemin Marsolais
514 570-2523
<https://www.chalets-crocollines.com>

Loisirs et sport



440, chemin Stéphane
Richer

819 428-4653 / 1 844 428-4653

www.golfmontpellierlacsimon.com



Traineaux à chiens

850, ch Riopel

Montpellier

819 800-6654 / 819 983-8643

<https://www.tanwen.qc.ca>

Restaurant



L'intersection

Restaurant terrasse

889, ch du Tour-du-Lac

819 983-8257



Services professionnels

	Téléphone	Adresse
Atelier de soudure YVON	514 238-1797	931, ch du Tour-du-Lac
Bois chez Alain	450 712-4540	944, ch du Haut-des-Côtes
Boistech, Travaux syvicoles et technique forestière	819 360-4135	1312 route 315 boistechforesterie@gmail.com
Dany Tardif, Vente de bois de chauffage	819 216-1550	1629, route 321
Don-soudure / Don welding Shop	819 428-9250/819 428-9250	200, chemin Pilon
Béatrice Gothscheck, Naturothérapie / massothérapie	819 983-8382	643, chemin de la Presqu'île
Mario Harisson, ébéniste	819 428-2141	68, ch de la Baie-de-l'Ours
Nathacha Savage, technicienne comptable	514 402-0795	nathachasavage@hotmail.com / https://cgns.ca
Remboursement Leclerc	819 428-1755	475, chemin de la Presqu'île
Service Extincteur Sécurité (S .E.S.)	819 428-4693	403, route 321/ extincteursecurite@yahoo.ca

Si vous êtes commerçant de la Municipalité et désirez ajouter votre entreprise à notre liste, n'hésitez pas à communiquer avec nous à : communication@lac-simon.net

Calendrier des événements 2025



Dans le cadre du 60e anniversaire de la Municipalité, une multitude d'événements et d'activités seront proposés tout au long de l'année.

Restez à l'affût de notre calendrier des événements, accessible sur notre site internet dans la section « Événements ».

<https://lac-simon.net/loisirs-sports-et-culture/evenements/>

Services d'urgence, soins de santé et informations utiles

Urgences

Pour toute urgence 911
 Ambulance 800-567-9636 ou 911
 CLSC Petite-Nation—14 rue St-André—St-André-Avellin 819-983-7341
 Hydro-Québec 800-790-2424
 Caserne—Pompiers 819-428-3906, poste 1806
 Sûreté du Québec—Papineauville 819-427-6269
 Sûreté du Québec—Urgence 819-310-4141

Soins de santé

Chénéville
 Centre Dentaire Chénéville 819-428-3335
 Coop de santé du Nord
 de la Petite-Nation 819-508-2070
 Denturologiste Daniel Boily 819-428-4555
 Pharmacie Brunet 819-428-4441

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Chénéville/Lac-Simon est membre du RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais. Situé au 77, rue Hôtel-de-Ville à Chénéville, elle offre un service gratuit et accessible pour tous les citoyens de Chénéville et de Lac-Simon.

Pour être abonné à votre bibliothèque municipale et avoir accès aux ressources numériques, vous devez avoir en main votre numéro d'utilisateur et votre NIP BIBLIO.

Vous n'avez pas de numéro d'utilisateur? Présentez-vous à votre bibliothèque ou rendez vous au :

www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/m-abonner

Vous n'avez pas de NIP BIBLIO? Rendez vous au : www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/demande-de-nip-biblio

Pour plus d'information : 819-428-4838



Bureau

74, rue Principale
 Chénéville (Québec) J0V 1E0
 Téléphone : 819-428-3292

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche	FERMÉ
Lundi	09:30 - 17:00
Mardi	09:30 - 17:00
Mercredi	09:30 - 17:00
Jeudi	09:30 - 17:00
Vendredi	09:30 - 17:00
Samedi	FERMÉ

Camp de jour - Aide financière

Le Conseil accorde un remboursement maximal de 50 \$ /semaine, par enfant, pour un maximum 250 \$ par enfant, annuellement. Les parents peuvent bénéficier de ce remboursement sur présentation d'un reçu attestant le paiement de semaines complètes et de plusieurs semaines consécutives pour un camp de jour de notre région. Si vous êtes résident permanent, vous pouvez faire votre demande de remboursement.

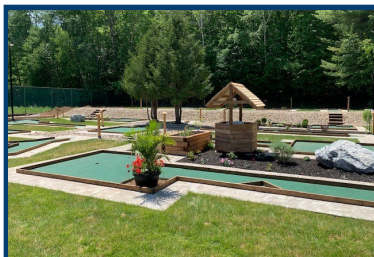
Communiquez avec nous pour obtenir le formulaire à remplir ou pour de l'information :

Courriel : communication@lac-simon.net

Téléphone : 819-428-3906, poste 1809



ACTIVITÉS / LOISIRS



Parc de l'Amitié



915 chemin du Tour-du-Lac—Téléphone 819-428-3906, poste 1885

Ouvert tous les jours de 9 h à 21 h

Durant la saison estivale (juin à septembre)

Notre parc récréatif regroupe plusieurs installations : mini-putt, terrain de tennis, de pétanque, de pickleball, de basket-ball et table de ping-pong.

TARIFS

	Mini-putt	Tennis et Pickleball	Pétanque, basket-ball et ping-pong
Détenteur de la carte citoyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2 \$/personne/joute	2 \$/personne/joute	Gratuit
Non-résidents	5 \$/personne/joute	5 \$/personne/joute	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (si accompagné d'un détenteur de carte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (non-résidents)	2 \$/enfant/joute	2 \$/enfant/joute	Gratuit

Location d'équipement pour une durée d'une (1) heure :

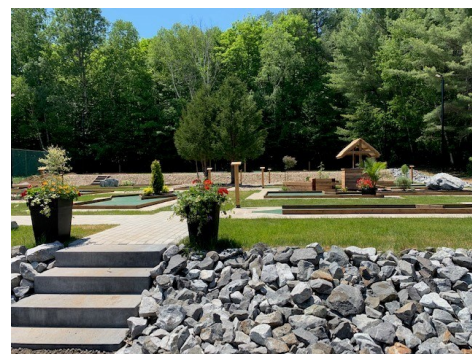
Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne

– Tennis, pickleball et pétanque :

- Si accompagné d'un détenteur de carte 2 \$/heure par personne
- Non-résidents 5 \$/heure par personne

– Basket-ball :

Gratuit



SÉPAQ

L'entente entre la Municipalité de Lac-Simon et la SÉPAQ donne accès à la **plage du secteur Preston** aux bateaux de plaisanciers qui possèdent une vignette propriétaire (droit d'accès à la SÉPAQ) émise par la Municipalité de Lac-Simon.

L'entente offre également une tarification saisonnière pour l'accès en voiture à la plage du Centre touristique de Lac-Simon aux citoyennes et citoyens (propriétaire ou résident permanent) de Lac-Simon. Une preuve de résidence sera exigée à l'accueil du site (exemple : carte citoyenne).



Parc des Montagnes Noires de Ripon



Encore cette année, la Municipalité de Lac-Simon a conclu une entente pour donner accès gratuitement au stationnement et au parc. De plus, pour les résidents et propriétaires de Lac-Simon, une réduction de 15% est applicable sur toute location et hébergement* sur présentation d'une preuve de résidence (carte citoyenne et permis de conduire).

Pour plus d'information, consultez le site internet :

<https://www.parcdesmontagnesnoires.ca/>

* offre valide du dimanche au jeudi seulement, du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025.



Plage municipale

760, chemin du Tour-du-Lac

Zone de baignade surveillée par des sauveteurs qualifiés selon les normes de la Société de sauvetage du Québec. Durant la saison estivale les sauveteurs assurent la surveillance de la zone de baignade tous les jours.

Zone d'amarrage pour les embarcations nautiques, nombreuses tables de pique-niques, quelques structures de jeux pour enfants, terrain de volleyball ainsi qu'une petite scène pour les spectacles en plein air.

L'accès à la plage tout comme le stationnement sont gratuits. Une panoplie d'activités, dont La Traversée du lac Simon, y ont lieu au cours de l'été.

Heures d'ouverture : 10 h à 18 h, tous les jours durant la saison estivale (lorsque des sauveteurs sont en poste)



Parc Alpha (parc canin)

Ce parc canin est ouvert depuis l'été 2021. Le parc dispose de deux espaces distincts (un pour les petits chiens et l'autre pour les gros chiens). La Municipalité a placé des distributeurs de sacs afin que chaque propriétaire ramasse les matières fécales et en dispose immédiatement dans les poubelles installées à cet effet.

Le parc est situé à l'angle du chemin du Parc et de la route 321. Heures d'ouverture : 7 h à 23 h, tous les jours

Marche canine familiale—1er juillet

Chaque année, le service des loisirs de la Municipalité organise une marche canine familiale où tous les propriétaires de chiens sont invités à faire un trajet sur le chemin du Parc.

Surveillez l'infolettre ou notre calendrier d'activité pour tous les détails de cette activité





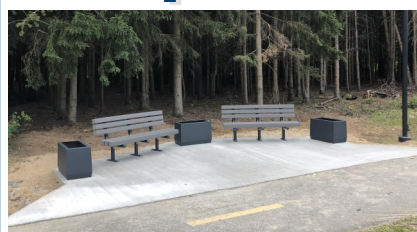
Parc Dragon du lac

Parc pour enfants situé à l'angle du chemin du Tour-du-Lac et du chemin du Parc. Multitude de jeux, glissades, balançoires pour bébé.

Des tables de pique-niques et un gazébo entourent le parc pour permettre aux parents de profiter des lieux tout en surveillant leurs enfants.



Vita parcours



Tout le long du chemin du Parc, vous pouvez suivre un parcours de circuits rustiques d'activités physiques en pleine nature. Du mobiliers urbains, pour une pause bien méritée, ont également été aménagés.

Un endroit sécuritaire pour marcher.



Médailles (licence) de chiens

Nous désirons vous informer qu'en vertu du **règlement provincial** qui est en vigueur et qui stipule qu'il est **obligatoire** de détenir une médaille pour chaque chien que vous possédez.

Nous invitons donc nos citoyens à venir se procurer une médaille afin d'enregistrer votre chien sur le territoire de Lac-Simon. Le coût de la médaille est de 15 \$ annuellement. L'obtention de la médaille permet un dénouement plus rapide dans le cas où vous perdriez votre animal.

Si nous trouvons votre chien qui erre ou est perdu sur le territoire de la Municipalité, en plus des amendes, vous devrez payer pour les frais de garde et de fourrière.

Vous devez garder votre chien en laisse en tout temps.

Nous vous invitons à prendre connaissance, sur notre site Internet, de la *Loi provinciale encadrant la garde de chiens* adoptée par le Gouvernement du Québec, ainsi que du règlement municipal n° 516-2021.

Le formulaire est disponible au bureau municipal ou en version électronique sur notre site internet :

[Gestion animale - Municipalité Lac Simon \(lac-simon.net\)](http://lac-simon.net)

Médaille annuelle
c'est obligatoire !



Ce service est gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Simon.

Les heures d'ouverture : tous les jours, de 6 h à 21 h

Accès au Gym

Pour accéder au gym, il est nécessaire d'avoir une puce électronique pour déverrouiller la porte extérieure. L'entrée ainsi que le stationnement réservés aux utilisatrices et utilisateurs du gym se trouvent à l'arrière du bâtiment (544 chemin du Tour-du-Lac).



Demande de puce électronique

Pour obtenir une puce, veuillez en faire la demande à la réception de l'hôtel de ville de la Municipalité en fournissant une preuve de résidence permanente ou de propriété. Un dépôt de 5\$ est demandé pour votre puce.

Location de salles

La Municipalité vous offre la possibilité de réserver une salle pour vos événements ou activités. Trois (3) salles sont à votre disposition. Des tables et des chaises peuvent être installées selon vos besoins. Il est possible de visiter les salles sur rendez-vous uniquement en appelant au 819-428-3906, poste 1801.

Salle multifonctionnelle (sous-sol)

D'une capacité d'environ 200 personnes assises, équipée d'un bar et petite cuisine



Salle du Conseil

D'une capacité d'environ 120 personnes assises, équipée d'un comptoir de service et réfrigérateur



Salle de rencontre (1^{er} étage)

D'une capacité d'environ 80 personnes assises, équipée d'un comptoir de service et réfrigérateur



Les tarifs pour la location des salles varient selon l'utilisation et la mise en place de la salle demandée pour la location (chaises, tables, audiovisuel, services, etc.) et sont disponibles sur demande.



Analyse d'eau

Chaque année, la Municipalité met à la disposition de ses citoyens un service d'analyse d'eau en accueillant la caravane du **Laboratoire Notreau**. La journée d'analyse se déroulera le **samedi 19 juillet 2025 de 9 h à 12 h au 105, chemin du Parc**. Pour en savoir plus et pour connaître les prix des différents types d'analyse, visitez le site internet : <https://geostar-notreau.com/>

Procurez-vous une bouteille pour recueillir votre échantillon d'eau pour l'analyse au bureau municipal, 544 chemin du Tour-du-Lac, durant les heures d'ouverture.

Il est crucial de réaliser des analyses bactériologiques de l'eau des puits (eaux de surface), surtout après des inondations. Les eaux de ruissellement, qui transportent divers résidus comme les fertilisants, peuvent contaminer votre puits, entraînant de sérieux problèmes de santé.

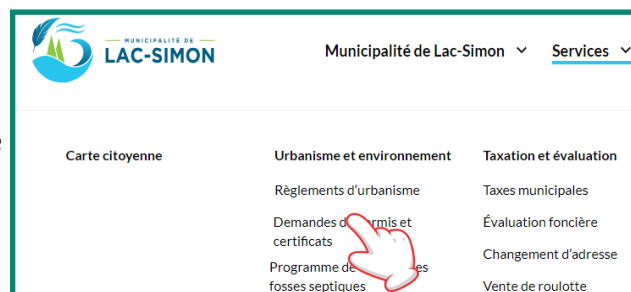
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Permis et certificats d'autorisation

Vous projetez des travaux sur votre propriété? Afin d'éviter des surprises, il est impératif de se renseigner avant toute chose sur la réglementation applicable et sur la nécessité d'obtenir une autorisation municipale.

Il est possible de remplir les formulaires de demande de permis ou de certificats en ligne et le retourner par courriel au Service de l'urbanisme et de l'environnement à : permis@lac-simon.net

Consultez notre site internet pour plus d'information :



Code d'éthique encadrant les activités nautiques

Principes directeurs

Nous pensons que le meilleur support que l'on puisse offrir à notre communauté est d'entretenir une attitude de :

- Respect vis-à-vis l'environnement
- Respect mutuel des utilisateurs de nos plans d'eau

Une acceptation librement consentie de ce code assurera la protection de l'écosystème des lacs et cours d'eau et améliorera la qualité de vie des utilisateurs et riverains. Le code d'éthique incite les utilisateurs des plans d'eau à être conscients des impacts qu'ils peuvent avoir et les sollicite à agir en conséquence. D'autre part, le code d'éthique crée une zone de protection le long des rives et dans les milieux plus fragiles ainsi qu'une zone de sécurité pour les activités nautiques telles que natation, pêche, kayak, etc.

Ce code est complémentaire aux différents règlements s'appliquant sur les plans d'eau.

Règlement 541-2024 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.

Règlement SQ06-003, concernant les nuisances, applicable par la SQ

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau des lacs Simon et Barrière demeure la clé de leur santé. C'est également un des aspects qui les rendent attrayants aux résidents et aux visiteurs.

Ne jetez rien dans le lac ou sur le rivage. Entreposez vos ordures jusqu'à ce que vous puissiez les déposer dans les contenants appropriés.

Les savons liquides utilisés comme lubrifiant de fixation de ski ou de planche ou pour nettoyer une surface (embarcation, quai, etc.) doivent être biodégradables et sans phosphate.

Le déversement d'essence est proscrit. L'utilisation de dispositif antidéversement est recommandée. Lors d'un achat de moteur, considérez fortement l'achat d'un moteur à 4 temps.

Si votre embarcation est munie d'installation sanitaire, la vidange peut se faire gratuitement au débarcadère municipal.

Évitez d'uriner ou de déféquer dans les cours d'eau. Les toilettes publiques sont situées à la plage municipale, ainsi que des côtés Est et Ouest du sentier du lac des Étoiles, situées sur l'île Canard Blanc. L'achat d'une vignette vous permet d'aller à la plage du Centre Touristique du lac Simon.

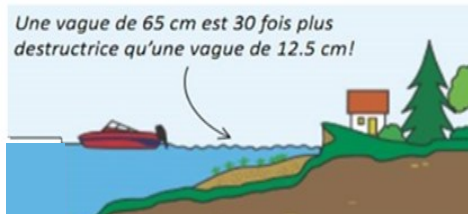
Le lavage des embarcations est fortement recommandé avant la mise à l'eau, particulièrement pour les embarcations utilisées sur d'autres plans d'eau. Une inspection visuelle sera faite au débarcadère et l'on pourrait exiger le lavage de l'embarcation.



Code d'éthique encadrant les activités nautiques

16

Les vagues



Les vagues sont une des causes de l'érosion des rives et des dommages pouvant affecter de fragiles écosystèmes tels que les frayères, les marais et autres habitats d'animaux. De plus, les vagues contribuent au risque d'accident et peuvent endommager des équipements tels les quais.

Les activités de « surf », de « wakeboard » et de remorquage d'objets gonflés doivent être prioritairement pratiquées au centre du lac Simon, sinon à une distance minimale de 100 mètres des rives. Évitez de pratiquer ces activités dans les zones de moins de 3 mètres d'eau. Les ballasts du bateau doivent être vidés dès que l'activité nautique est terminée.

Le brassage artificiel de l'eau en zone peu profonde doit être limité afin de ne pas remettre en circulation le phosphore autant sédimenté que d'origine naturelle. Ainsi, évitez de produire des vagues en zones peu profondes et de remuer les fonds d'eau particulièrement lors des départs.

Les zones sensibles, en particulier les baies peu profondes, doivent être évitées.



Chenal de navigation de la baie Groulx

Le chenal de navigation de la baie Groulx permet une circulation sécuritaire pour les embarcations voulant entrer ou sortir de la baie. Le chenal est identifié par des bouées vertes à bâbord (gauche) et rouges à tribord (droite). **L'ancrage (dans le chenal) y est interdit.**

Pour des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le personnel du bureau municipal au 819-428-3906 ou sur le site www.lac-simon.net

Soyez prudent et bonne saison estivale!

La vitesse des embarcations motorisées et la sécurité

Afin de réduire la production de vagues et de limiter le risque d'accident, respectez les limites de vitesse réglementées par Transports Canada pour les lacs Simon et Barrière :

☒ 70 m et plus de la rive : 70 km/h

☒ moins de 70 m de la rive : 25 km/h



La navigation en cercle ou en anneau doit se faire avec discernement. Évitez les chavirements intentionnels.

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont priorité sur les embarcations motorisées. Évitez d'approcher à moins de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée. Les nageurs doivent être escortés par une embarcation ou être visibles (fanion, drapeau, etc.)

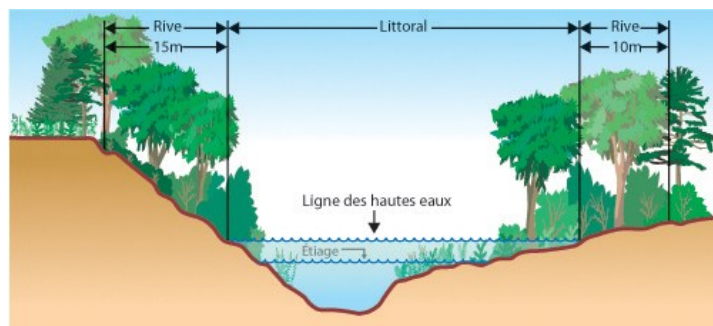
Le bruit



La pollution par le bruit constitue un souci majeur sur le lac et ses alentours. Les embarcations motorisées doivent être munies d'un silencieux non modifié. Le niveau sonore de toute chaîne stéréo doit être ajusté afin de répondre aux seuls besoins des occupants de l'embarcation, autant en circulation qu'au mouillage.

Ma bande riveraine... je la protège !

Les rives jouent un rôle essentiel pour la santé des lacs et cours d'eau. Pour assurer leur protection de façon adéquate, le gouvernement du Québec a adopté la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r. 35). En vertu de cette politique, les activités permises dans la rive sont encadrées de manière à assurer la protection du cours d'eau.



Qu'est-ce que la bande de protection riveraine?

La rive est une bande de terre qui borde tous les lacs et tous les cours d'eau. Elle s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux sur une distance de 10 ou 15 mètres, selon la topographie, et se mesure horizontalement.

La « bande de protection riveraine » correspond à la rive, c'est-à-dire la bande de terre qui bénéficie de mesures de protection. À l'intérieur de cette bande riveraine, **tous les travaux et ouvrages**

sont interdits, à moins d'être autorisés par la Municipalité ou le Ministère. Cette interdiction vaut également pour l'entretien de la végétation, qui doit être laissée à l'état naturel.

Non-conformité de la bande riveraine

Si vous recevez ou avez reçu un avis de non-conformité de votre bande riveraine par la Municipalité, cela vous indique que des correctifs doivent être apportés pour améliorer son état afin qu'elle protège adéquatement la santé du lac. Attention! Les dispositions de protection de la bande de protection riveraine sont incluses dans le Règlement de zonage, au chapitre 9, section 9.6. Un non-respect de ces dispositions peut entraîner une amende.

La Municipalité se donne le mandat de vous accompagner et de vous renseigner adéquatement afin d'assurer le respect de sa réglementation. Les sections ci-dessous donnent une manne d'informations sur la bande de protection riveraine, la dimension de la rive, les mesures de protection en vigueur, les rôles de la bande riveraine, les droits acquis, etc.

Travaux et ouvrages interdits dans la rive et sur le littoral :

- construire toute structure non autorisée par la Municipalité ou le Ministère;
- modifier ou détruire la couverture végétale, abattre des arbres, poser du gazon;
- remblayer ou déblayer, creuser, niveler le sol, aménager un muret ou un enrochement;
- canaliser ou modifier le tracé d'un cours d'eau;
- aménager une rampe de mise à l'eau ou une voie d'accès carrossable;
- aménager une plage, rajouter du sable, désherber une plage existante;
- faire un aménagement non conforme au *Règlement de zonage* (chapitre 13);
- circuler avec de la machinerie (voiture, VTT, tracteur).

Pour plus d'informations, visitez le site www.banderiveraine.org

Consultez le Guide des bonnes pratiques pour l'aménagement des bandes riveraines

SERVICES

Quai public (marina)

850, chemin du Tour-du-Lac

Heures d'ouverture durant la période estivale (mai à septembre) de 8 h à 20 h—Téléphone : 819 428-1345

Mise à l'eau des bateaux—Vignettes—Tarification*.

* Tarification disponible en ligne : [Quai public \(Débarcadère\) - Municipalité Lac Simon \(lac-simon.net\)](http://Quai public (Débarcadère) - Municipalité Lac Simon (lac-simon.net))



Borne de recharge pour voitures électriques

Réseau internet sans fil (WIFI) gratuit

Sites disponibles :

Écocentre (123, chemin du Parc)

Parc de l'Amitié (915, chemin du Tour-du-Lac)

Plage municipale (760, chemin du Tour-du-Lac)

Parc Alpha (475, route 321)

Marina—Quai public (849, chemin du Tour-du-Lac)



Informations de connexion :

Nom du réseau : Lac simon Public

Mot de passe : Muni2021

Station de lavage pour bateaux et VTT



105, chemin du Parc (derrière le garage municipal)

La station est accessible durant la saison estivale pour le lavage des embarcations nautiques et accessoires associés (remorque, moteur, etc.).

Heures d'ouverture : du 4 juin au 8 août, de 8 h à 21 h, tous les jours

du 9 août au 13 octobre ou fin de saison, de 8 h à 20 h, tous les jours



Stationnement face au débarcadère et halte-routière

comprenant des toilettes publiques, table à pique-nique, balançoires



Rampe d'accès et débarcadère

pour canots et kayaks dans la Baie Gamache



Écocentre

123, chemin du Parc

Téléphone : 819 428-3906 poste 1879

Pour consulter la liste des matériaux acceptés, visitez le site :

[Collectes des matières résiduelles - Municipalité Lac Simon \(lac-simon.net\)](http://Collectes des matières résiduelles - Municipalité Lac Simon (lac-simon.net))



Veuillez vérifier les heures d'ouverture avant de vous présenter.

Saison estivale : Du début mai à la mi-octobre :
du jeudi au lundi de 8 h à 16 h.

Hiver 2025 : Les samedis suivants : (de 10 h à 16 h) : 4 et 18 janvier, 3 et 15 février, 1^{er} et 15 mars, 5 et 19 avril

Automne 2025 : Tous les samedis (de 10 h à 16 h)

Veuillez prendre note que **l'écocentre est fermé les jours fériés.**

Service gratuit pour les propriétaires des municipalités de Lac-Simon et Chénéville.

Une preuve de possession d'immeuble est exigée (exemple : carte citoyenne)

Disposition des **matériaux de construction** : le permis de rénovation/construction sera demandé.